



Réservation de repas pour la soirée RÉVEILLON du 31 décembre 2024 à Friville

Réveillon du Nouvel An
31 décembre 2025 Friville-Escarbotin

de 20h à l'aube

79 €/Pers

- "L'écrin de foie gras"
- "Le Marquis saumoné"
- "Filet du Roi Pommelé"
- "Fondant Dauphinois et sa purée d'or"
- "Plaisir raffiné et sa verdure"
- "le précieux sucré"

durant le repas avec

SHOW

Madame MIRZA
Transformiste

KHALID
Chant

DANSE
de minuit à l'aube avec

Stéphane Watbled
& DJ's Teddy

et TOUS les titres des

ANNEES 30

Boissons non comprises
Menu enfant de -12ans = 35€
Réservation obligatoire au 0682818844

Règlement par CV ou chèque à la réservation.
Non remboursable en cas d'annulation de votre part

Dès que votre paiement sera reçu, vous recevrez un mail de validation de votre commande vous pourrez **imprimer celui-ci** afin de le présenter à l'accueil le jour de la soirée à **Friville-escarbotin « Salle Edith Piaf » à 20 H.**

Nous vous remercions pour cela de bien indiquer votre mail lors de votre réservation sur le formulaire de réservation ci-dessous.

Veuillez remplir tous les champs du formulaire et nous le renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de **NUIT MAGIQUE ORGANISATION :**

**Adresse : Stéphane Watbled
3 lotissement la fermette – rue des canadiens
76260 EU**

Si vous désirez être avec des personnes déjà inscrites, un espace "message" est disponible sur le formulaire, merci de nous indiquer le nom de la personne.

Votre Nom :

Votre prénom :

Votre adresse complète :

.....

Votre numéro de téléphone :

Votre email :

Votre message :

(Si vous souhaitez être mis à une table avec des personnes de votre connaissance, merci d'indiquer le nom de la personne)

Nombre de repas adultes : X 79 € = euros

Nombre de repas enfants : X 35 € = euros

Total : euros

📌 Réservation

Merci d'indiquer le nombre de repas souhaités et d'envoyer le règlement correspondant :

- 79 € par adulte
- 35 € par enfant

📄 Paiement en 3 fois sans frais

Il est possible de régler en trois chèques. Merci d'indiquer les dates de dépôt souhaitées, le dernier chèque devant être encaissé **au plus tard le 15 décembre.**